



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**26 Octobre 2018**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 26 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL N° 2018-107	16.10.2018	<b>Arrêté préfectoral</b> portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH), relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 11 octobre 2018.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2018-107 du 16 octobre 2018 portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets CPH publié le 29 juin 2018.	5



## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**ARRÊTE** préfectoral DRIHL/SHAL N° 2018-107 du 16 octobre 2018 portant avis de classement de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets de création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH), relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 11 octobre 2018

### LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312.1, L 313-1-1 relatifs à la procédure d'appel à projets, L 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et les articles R 313-1 à R 313-10-2 ;

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 modifié relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts de Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL 92/ SHAL n°2018-90 du 29 juin 2018, portant avis d'appel à projets 2018 relatif à la création de places de Centres provisoires d'hébergement (CPH) au 1er janvier 2019 relevant de la compétence de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N°2018-102 du 21 septembre 2018 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'avis de la commission départementale de sélection dans le cadre de l'appel à projets pour la création de places de centres provisoires d'hébergement (CPH) est annexé au présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du ministère de l'intérieur.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 16 octobre 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

**Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL N° 2018-107 du 16 octobre 2018  
portant avis de classement de la commission départementale  
de sélection dans le cadre de l'appel à projets CPH publié le 29 juin 2018**

**Dossiers présentés en réponse à l'appel à projets CPH**

**Objet : Création de places de CPH**

3 dossiers ont été reçus à la DRIHL – unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le classement a été établi par la commission départementale de sélection, conformément à l'avis d'appel à projets, lors de sa séance du 11 octobre 2018.

Après examen des dossiers, le classement à l'unanimité des membres est le suivant :

**N°1 : L'association « COALLIA »** pour le projet de transformation de 160 places de centre d'hébergement d'urgence pour réfugiés en 160 places de centre provisoire d'hébergement en diffus dans le sud du département reçoit un avis favorable avec 77 points sur 96 points.

**N° 2 : L'association « COALLIA »** pour le projet transformation de 100 places de centre d'hébergement d'urgence pour réfugiés en 100 places de centre provisoire d'hébergement en collectif à Colombes reçoit un avis favorable avec 76 points sur 96 points.

**N° 3 : La société « Entreprendre pour Humaniser la Dépendance »** pour le projet de création de 40 places de centre provisoire d'hébergement en diffus dans le sud du département reçoit un avis favorable avec 70 points sur 96 points.

Nanterre, le 16 octobre 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>